

LOIS

LOI n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (1)

NOR : ECOX2131239L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article liminaire

La prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour 2021 s'établit comme suit :

Cadre potentiel LPFP (En points de produit intérieur brut [])*

	Exécution pour 2020	Prévision d'exécution pour 2021
Solde structurel (1).....	- 1,3	- 5,7
Solde conjoncturel (2).....	- 5,0	- 2,3
Mesures ponctuelles et temporaires (3).....	- 2,8	- 0,1
Solde effectif (1 + 2 + 3).....	- 9,1	- 8,2

(*) Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au dixième de point le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi du solde effectif peut ne pas être égal à la somme des montants entrant dans son calcul.

PREMIÈRE PARTIE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

TITRE I^{ER}

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Article 1^{er}

Le 9° de l'article L. 131-8 du code de la sécurité sociale est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, le taux : « 27,89 % » est remplacé par le taux : « 28,66 % » ;

2° Au a, le nombre : « 22,71 » est remplacé par le nombre : « 23,48 ».

Article 2

Pour l'année 2021, par dérogation au premier alinéa du II de l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, le produit des amendes forfaitaires perçues par la voie de systèmes automatiques de contrôle et sanction est affecté au compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » dans la limite de 355,4 millions d'euros.

Ce produit est affecté successivement à hauteur de 316,32 millions d'euros à la première section « Contrôle automatisé », puis à hauteur de 39,08 millions d'euros à la deuxième section « Circulation et stationnement routiers ».

TITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Article 3

I. – Pour 2021, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'Etat sont fixés aux montants suivants :

(En millions d'euros [])*

	Ressources	Charges	Solde
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes.....	20 001	3 200	
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements.....</i>	<i>1 410</i>	<i>1 410</i>	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes.....	18 591	1 790	
Recettes non fiscales.....	- 4 116		
Recettes totales nettes / dépenses nettes.....	14 475	1 790	
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne.....</i>	<i>203</i>		
Montants nets pour le budget général	14 272	1 790	+ 12 482
Evaluation des fonds de concours et crédits correspondants.....			
Montants nets pour le budget général y compris fonds de concours	14 272	1 790	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens.....	- 174	- 62	- 112
Publications officielles et information administrative	21	- 3	+ 24
Totaux pour les budgets annexes	- 153	- 66	- 87
Evaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens.....			
Publications officielles et information administrative			
Totaux pour les budgets annexes y compris fonds de concours	- 153	- 66	
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale.....	- 3 375	- 291	- 3 083
Comptes de concours financiers	- 1 707	- 2 404	+ 697
Comptes de commerce (solde).....			
Comptes d'opérations monétaires (solde).....			
Solde pour les comptes spéciaux			- 2 386
Solde général			+ 10 008
(*) Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.			

II. – Pour 2021 :

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(En milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes.....	118,3
<i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale.....</i>	<i>117,5</i>
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés).....</i>	<i>0,8</i>
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	1,3
Amortissement des autres dettes reprises	0,0
Déficit budgétaire	205,1
Autres besoins de trésorerie.....	- 3,7

Total	321,0
Ressources de financement	
Emission de dette à moyen et long termes, nette des rachats.....	260,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement.....	0,0
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme.....	5,0
Variation des dépôts des correspondants	8,9
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État.....	33,3
Autres ressources de trésorerie.....	13,8
Total	321,0

2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'Etat d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

III. – Pour 2021, le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'Etat, exprimé en équivalents temps plein travaillé, est porté à 1 946 014.

SECONDE PARTIE

MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

TITRE I^{ER}

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021. – CRÉDITS DES MISSIONS

Article 4

I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2021, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 14 250 355 691 € et de 10 546 104 838 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

II. – Il est annulé pour 2021, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 8 825 988 221 € et de 7 346 305 532 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Article 5

Il est annulé pour 2021, au titre au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 64 651 737 € et de 65 500 947 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état C annexé à la présente loi.

Article 6

I. – Il est annulé pour 2021, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 289 461 608 € et de 301 461 608 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

II. – Il est ouvert aux ministres, pour 2021, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 10 000 000 € et de 10 000 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

III. – Il est annulé pour 2021, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 3 428 521 041 € et de 3 528 521 041 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

IV. – Il est ouvert aux ministres, pour 2021, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 1 125 000 000 € et de 1 125 000 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

TITRE II

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021. – PLAFONDS DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS

Article 7

La seconde colonne du tableau du second alinéa de l'article 98 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 est ainsi modifiée :

1° A la deuxième ligne, le nombre : « 1 934 021 » est remplacé par le nombre : « 1 934 906 » ;

2° A la troisième ligne, le nombre : « 29 565 » est remplacé par le nombre : « 29 781 » ;

- 3° A la sixième ligne, le nombre : « 9 578 » est remplacé par le nombre : « 9 585 » ;
- 4° A la dixième ligne, le nombre : « 13 563 » est remplacé par le nombre : « 13 583 » ;
- 5° A la douzième ligne, le nombre : « 89 882 » est remplacé par le nombre : « 89 878 » ;
- 6° A la quatorzième ligne, le nombre : « 9 612 » est remplacé par le nombre : « 9 609 » ;
- 7° A la quinzième ligne, le nombre : « 4 819 » est remplacé par le nombre : « 5 080 » ;
- 8° A la seizième ligne, le nombre : « 36 212 » est remplacé par le nombre : « 36 203 » ;
- 9° A la dix-septième ligne, le nombre : « 7 804 » est remplacé par le nombre : « 8 201 » ;
- 10° A la dernière ligne, le nombre : « 1 945 129 » est remplacé par le nombre : « 1 946 014 ».

Article 8

Le I de l'article 99 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 est ainsi modifié :

- 1° A la première phrase du premier alinéa, le nombre : « 405 143 » est remplacé par le nombre : « 405 612 » ;
- 2° La seconde colonne du tableau du second alinéa est ainsi modifiée :
 - a) A la treizième ligne, le nombre : « 661 » est remplacé par le nombre : « 673 » ;
 - b) A la quatorzième ligne, le nombre : « 338 » est remplacé par le nombre : « 346 » ;
 - c) A la quinzième ligne, le nombre : « 323 » est remplacé par le nombre : « 327 » ;
 - d) A la seizième ligne, le nombre : « 16 493 » est remplacé par le nombre : « 16 486 » ;
 - e) A la dix-septième ligne, le nombre : « 9 897 » est remplacé par le nombre : « 9 898 » ;
 - f) A la dix-neuvième ligne, le nombre : « 3 116 » est remplacé par le nombre : « 3 108 » ;
 - g) A la trentième ligne, le nombre : « 5 086 » est remplacé par le nombre : « 5 106 » ;
 - h) A la trente-troisième, ligne, le nombre : « 424 » est remplacé par le nombre : « 404 » ;
 - i) A la quarante-deuxième ligne, le nombre : « 673 » est remplacé par le nombre : « 686 » ;
 - j) A la quarante-cinquième ligne, le nombre : « 137 » est remplacé par le nombre : « 150 » ;
 - k) A la soixante-cinquième ligne, le nombre : « 8 319 » est remplacé par le nombre : « 8 503 » ;
 - l) A la soixante-septième ligne, le nombre : « 8 289 » est remplacé par le nombre : « 8 473 » ;
 - m) A la soixante-huitième ligne, le nombre : « 732 » est remplacé par le nombre : « 756 » ;
 - n) A la soixante et onzième ligne, le nombre : « 104 » est remplacé par le nombre : « 128 » ;
 - o) A la soixante-quatorzième ligne, le nombre : « 56 563 » est remplacé par le nombre : « 56 806 » ;
 - p) A la soixante-seizième ligne, le nombre : « 5 891 » est remplacé par le nombre : « 6 134 » ;
 - q) A la dernière ligne, le nombre : « 405 143 » est remplacé par le nombre : « 405 612 ».

Article 9

L'article 101 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 est ainsi modifié :

- 1° Au premier alinéa, le nombre : « 2 621 » est remplacé par le nombre : « 2 630 » ;
- 2° La seconde colonne du tableau du second alinéa est ainsi modifiée :
 - a) A la huitième ligne, le nombre : « 425 » est remplacé par le nombre : « 434 » ;
 - b) A la dernière ligne, le nombre : « 2 621 » est remplacé par le nombre : « 2 630 ».

TITRE III

DISPOSITIONS PERMANENTES MESURES FISCALES ET MESURES BUDGÉTAIRES NON RATTACHÉES

Article 10

A la fin de la première phrase du dernier alinéa du III de l'article 184 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les mots : « dans un délai de dix-huit mois à compter de la promulgation de la présente loi » sont remplacés par les mots : « avant le 31 décembre 2021 ».

Article 11

I. – A l'avant-dernier alinéa de l'article L. 436-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, après la référence : « L. 424-1, », est insérée la référence : « L. 424-3, ».

II. – Le I entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Article 12

Le A du I de l'article 239 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 est abrogé.

Article 13

Une aide exceptionnelle de 100 euros est versée à toute personne âgée d'au moins seize ans résidant régulièrement en France que ses ressources, appréciées au regard de sa situation, rendent particulièrement vulnérable à la hausse du coût de la vie prévue pour le dernier trimestre 2021. Elle ne peut être versée qu'une fois.

Cette aide est à la charge de l'Etat. Elle est versée aux bénéficiaires par les personnes débitrices à leur égard de revenus d'activité ou de remplacement ou de prestations sociales ou, à défaut, par tout autre organisme désigné par décret. Les sommes versées par les payeurs font l'objet d'un remboursement intégral, qui peut, dans le cas de payeurs redevables par ailleurs de cotisations et contributions sociales, prendre la forme d'une imputation sur ces cotisations et contributions.

L'aide exceptionnelle n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu ni aux contributions mentionnées à l'article L. 136-1 du code de la sécurité sociale et au chapitre II de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale.

Le bénéfice de cette aide n'est pris en compte ni pour le calcul des revenus et ressources ouvrant droit aux allocations, prestations et avantages contributifs ou non contributifs ni pour déterminer, lorsque le droit est ouvert, le montant de ces allocations, prestations et avantages.

Un décret précise les conditions d'application du présent article, notamment les conditions de ressources requises des bénéficiaires, en fonction de leur situation, les modalités du versement de l'aide, les règles de priorité entre débiteurs en cas de pluralité de payeurs potentiels ainsi que, par dérogation à l'article L. 139-2 du code de la sécurité sociale, les modalités de versement aux organismes mentionnés au même article L. 139-2 des sommes dues au titre du remboursement intégral des aides versées ou de la perte de cotisations sociales liée à l'imputation mentionnée au deuxième alinéa du présent article.

Article 14

I. – Le *i* du A du 1 de l'article 266 *nonies* du code des douanes est ainsi modifié :

1° Au début du deuxième alinéa, le taux : « 25 % » est remplacé par le taux : « 35 % » ;

2° Au début du même deuxième alinéa, dans sa rédaction résultant du 1° du présent I, le taux : « 35 % » est remplacé par le taux : « 25 % ».

II. – Le 2° du I entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Article 15

I. – Le code de l'action sociale et des familles est ainsi modifié :

1° L'article L. 245-6 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« – les primes liées aux performances versées par l'Etat aux sportifs de l'équipe de France médaillés aux jeux paralympiques. » ;

2° Le second alinéa de l'article L. 344-1 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Ce minimum ne tient pas compte des primes liées aux performances versées par l'Etat aux sportifs de l'équipe de France médaillés aux jeux paralympiques. » ;

3° Après la première phrase du 1° de l'article L. 344-5, est insérée une phrase ainsi rédigée : « Ce minimum ne tient pas compte des primes liées aux performances versées par l'Etat aux sportifs de l'équipe de France médaillés aux jeux paralympiques. »

II. – Après le premier alinéa de l'article L. 821-3 du code de la sécurité sociale, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Les ressources de l'intéressé tirées des aides ponctuelles attribuées par l'Agence nationale du sport et des primes liées aux performances versées par l'Etat aux sportifs de l'équipe de France médaillés aux jeux paralympiques sont exclues du montant des ressources servant au calcul de l'allocation. »

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

ÉTAT A

(Article 3 de la loi)

VOIES ET MOYENS POUR 2021 RÉVISÉS

I. – BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
	1. Recettes fiscales	
	11. Impôt sur le revenu	+ 1 031 992 324
1101	Impôt sur le revenu.....	+ 1 031 992 324
	12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	+ 207 500 000
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles.....	+ 207 500 000

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
	13. Impôt sur les sociétés	+ 8 384 655 453
1301	Impôt sur les sociétés	+ 8 384 655 453
	13 bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	- 172 446 906
1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	- 172 446 906
	13 ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+ 229 000 000
1303	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+ 229 000 000
	14. Autres impôts directs et taxes assimilées	+ 2 892 967 943
1401	Retenues à la source sur certains bénéficiaires non commerciaux et de l'impôt sur le revenu	+ 192 532 663
1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	+ 299 696 106
1404	Précompte dû par les sociétés au titre de certains bénéficiaires distribués (loi n° 65-566 du 12 juillet 1965, art. 3)	+ 610 000 000
1406	Impôt sur la fortune immobilière	+ 69 000 000
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	- 79 726 847
1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	+ 3 027 253
1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue	- 833 713
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité	+ 144 882
1416	Taxe sur les surfaces commerciales	+ 5 349 501
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle	- 1 633 042
1427	Prélèvements de solidarité	+ 852 712 770
1430	Taxe sur les services numériques	+ 128 969 225
1431	Taxe d'habitation sur les résidences principales	+ 99 651 309
1497	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010)	+ 828 000 000
1498	Cotisation foncière des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010)	+ 230 000
1499	Recettes diverses	- 114 152 164
	15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	+ 283 594 601
1501	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	+ 283 594 601
	16. Taxe sur la valeur ajoutée	+ 5 850 079 945
1601	Taxe sur la valeur ajoutée	+ 5 850 079 945
	17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	+ 1 293 420 549
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices	+ 805 053
1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce	+ 80 067
1703	Mutations à titre onéreux de meubles corporels	- 61 587
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	+ 2 158 564
1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations)	+ 650 000 000
1706	Mutations à titre gratuit par décès	+ 467 698 296
1707	Contribution de sécurité immobilière	+ 9 304 540
1711	Autres conventions et actes civils	+ 15 710 442
1713	Taxe de publicité foncière	+ 1 141 788

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
1714	Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurance et assimilés à raison des contrats d'assurance en cas de décès.....	+ 1 610 561
1716	Recettes diverses et pénalités.....	+ 46 825 026
1721	Timbre unique	+ 45 311 183
1726	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certifications d'immatriculation des véhicules.....	+ 155 032 415
1753	Autres taxes intérieures.....	- 378 647 707
1754	Autres droits et recettes accessoires.....	- 9 467 194
1755	Amendes et confiscations	+ 234 550
1756	Taxe générale sur les activités polluantes.....	- 23 236 106
1761	Taxe et droits de consommation sur les tabacs	- 262 857
1769	Autres droits et recettes à différents titres	+ 406 092
1774	Taxe spéciale sur la publicité télévisée.....	+ 24 974
1776	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage.....	- 90 970
1777	Taxe sur certaines dépenses de publicité.....	+ 323 611
1781	Taxe sur les installations nucléaires de base.....	- 6 474 153
1782	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées.....	- 45 640
1785	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs)	+ 106 509 049
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques.....	- 37 000 000
1788	Prélèvement sur les paris sportifs.....	+ 130 530 552
1789	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne.....	+ 11 000 000
1797	Taxe sur les transactions financières	+ 14 000 000
1799	Autres taxes	+ 90 000 000
	2. Recettes non fiscales	
	21. Dividendes et recettes assimilées	+ 628 610 446
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières	- 219 889 554
2116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéficiaires des établissements publics non financiers.....	+ 28 000 000
2199	Autres dividendes et recettes assimilées.....	+ 820 500 000
	22. Produits du domaine de l'État	- 300 000 000
2212	Autres produits de cessions d'actifs	- 300 000 000
	23. Produits de la vente de biens et services	+ 628 000 000
2399	Autres recettes diverses	+ 628 000 000
	24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	+ 98 727 046
2401	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers.....	- 30 272 954
2409	Intérêts des autres prêts et avances.....	+ 128 500 000
2499	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées.....	+ 500 000
	25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	+ 571 316 574
2501	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers.....	+ 24 000 000
2502	Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence	+ 561 583 657

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes.....	+ 15 732 917
2505	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires.....	- 30 000 000
	26. Divers	- 5 742 638 747
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État	- 888 149 239
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	- 26 017 629
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion.....	+ 2 312 370
2617	Recouvrement des indemnisations versées par l'État au titre des expulsions locatives.....	+ 1 577 900
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires	+ 2 758 800
2621	Recouvrements après admission en non-valeur.....	+ 17 621 557
2622	Divers versements de l'Union européenne	- 4 882 118 598
2697	Recettes accidentelles.....	+ 170 000 000
2698	Produits divers.....	- 205 272 508
2699	Autres produits divers	+ 64 648 600
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État	
	31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	+ 139 354 476
3106	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).....	+ 182 000 000
3107	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	+ 23 487 104
3109	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité de Corse.....	- 7 982 533
3141	Soutien exceptionnel de l'État au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	- 246 585 830
3142	Soutien exceptionnel de l'État au profit des régions d'outre-mer confrontées à des pertes de recettes d'octroi de mer et de taxe spéciale de consommation du fait de la crise sanitaire	+ 14 932 232
3144	Soutien exceptionnel de l'État au profit de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Wallis-et-Futuna confrontées à certaines pertes de recettes fiscales spécifiques du fait de la crise sanitaire.....	+ 332 784
3145	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels	+ 233 200 181
3146	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des communes et établissements publics de coopération intercommunale contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises	- 29 462
3147	Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État de compensation du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).....	- 60 000 000
	32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	+ 64 000 000
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne.....	+ 64 000 000

RÉCAPITULATION DES RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
	1. Recettes fiscales	+ 20 000 763 909
11	Impôt sur le revenu.....	+ 1 031 992 324
12	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	+ 207 500 000
13	Impôt sur les sociétés.....	+ 8 384 655 453
13 bis	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés.....	- 172 446 906

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
13 <i>ter</i>	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+ 229 000 000
14	Autres impôts directs et taxes assimilées	+ 2 892 967 943
15	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	+ 283 594 601
16	Taxe sur la valeur ajoutée	+ 5 850 079 945
17	Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	+ 1 293 420 549
	2. Recettes non fiscales	- 4 115 984 681
21	Dividendes et recettes assimilées	+ 628 610 446
22	Produits du domaine de l'État	- 300 000 000
23	Produits de la vente de biens et services	+ 628 000 000
24	Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	+ 98 727 046
25	Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	+ 571 316 574
26	Divers	- 5 742 638 747
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État	+ 203 354 476
31	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	+ 139 354 476
32	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	+ 64 000 000
	Total des recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)	+ 15 681 424 752

II. – BUDGETS ANNEXES

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
	Contrôle et exploitation aériens	
7010	Ventes de produits fabriqués et marchandises	- 141 138
7061	Redevances de route	- 59 195 437
7062	Redevance océanique	- 4 796 747
7063	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour la métropole	- 1 755 726
7064	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour l'outre-mer	- 69 417
7067	Redevances de surveillance et de certification	+ 7 451 466
7068	Prestations de service	+ 871 182
7080	Autres recettes d'exploitation	+ 27 101 100
7500	Autres produits de gestion courante	- 14 055
7501	Taxe de l'aviation civile	- 109 357 051
7502	Frais d'assiette et recouvrement sur taxes perçues pour le compte de tiers	+ 2 171
7600	Produits financiers	- 1 655
7781	Produits exceptionnels hors cessions	- 284 820
7782	Produit de cession des immobilisations affectées à la dette (art. 61 de la loi de finances pour 2011)	- 1 669 874
9700	Produit brut des emprunts	- 31 975 211
	Total des recettes	- 173 835 212
	Publications officielles et information administrative	

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
A701	Ventes de produits.....	+ 21 000 000
	Total des recettes	+ 21 000 000

III. – COMPTES D’AFFECTATION SPÉCIALE

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
	Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	- 195 885 573
	Section : Contrôle automatisé	- 19 080 000
01	Amendes perçues par la voie du système de contrôle- sanction automatisé.....	- 19 080 000
	Section : Circulation et stationnement routiers	- 176 805 573
03	Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé.....	- 130 920 000
04	Amendes forfaitaires de la police de la circulation et amendes forfaitaires majorées issues des infractions constatées par la voie du système de contrôle-sanction automatisé et des infractions aux règles de la police de la circulation.....	- 45 885 573
	Développement agricole et rural	+ 12 000 000
01	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles.....	+ 12 000 000
	Gestion du patrimoine immobilier de l'État	- 60 000 000
01	Produits des cessions immobilières.....	- 60 000 000
	Participations financières de l'État	- 2 888 000 000
01	Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement.....	+ 37 000 000
04	Remboursement de créances rattachées à des participations financières.....	+ 20 000 000
05	Remboursements de créances liées à d'autres investissements, de l'État, de nature patrimoniale.....	+ 267 000 000
06	Versement du budget général.....	- 3 212 000 000
	Pensions	- 242 673 898
	Section : Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	- 227 510 071
01	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension.....	- 87 598 101
02	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension.....	- 122 177
03	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension.....	- 15 876 684
04	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension.....	- 449 744
05	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste).....	- 1 323 161
06	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom.....	+ 43 383
07	Personnels civils : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension.....	- 5 673 518
08	Personnels civils : retenues pour pensions : validation des services auxiliaires : part agent : retenues rétroactives, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC.....	- 6 800 000
09	Personnels civils : retenues pour pensions : rachat des années d'études.....	+ 400 000
10	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité.....	- 271 158
11	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés hors l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité.....	- 10 122 157

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
12	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste	- 10 096 408
14	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres et détachés des budgets annexes	- 705 866
21	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension (hors allocation temporaire d'invalidité).....	+ 18 794 980
22	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors allocation temporaire d'invalidité)	+ 25 979
23	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension	- 36 476 660
24	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension	- 1 018 728
25	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	- 2 464 392
26	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom.....	+ 14 404 098
27	Personnels civils : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension	+ 650 136
28	Personnels civils : contributions des employeurs : validation des services auxiliaires : part employeur : complément patronal, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC.....	- 15 400 000
32	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste	- 139 995 608
33	Personnels civils : contributions des employeurs : allocation temporaire d'invalidité	- 567 586
34	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres et détachés des budgets annexes.....	- 1 262 197
41	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension.....	- 6 266 423
42	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension	- 1 012
43	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension	- 3 936
44	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension	- 3 647
45	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	- 7 558
47	Personnels militaires : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension	- 390 529
48	Personnels militaires : retenues pour pensions : validation des services auxiliaires : part agent : retenues rétroactives, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC	- 70 000
49	Personnels militaires : retenues pour pensions : rachat des années d'études	+ 200 000
51	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension.....	- 80 748 105
52	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension.....	- 14 317
53	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension	+ 95 922
54	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension	+ 64 792
55	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	+ 85 060
57	Personnels militaires : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension.....	- 5 748 974
58	Personnels militaires : contributions des employeurs : validation des services auxiliaires : part employeur : complément patronal, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC.....	- 100 000
61	Recettes diverses (administration centrale) : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) : transfert au titre de l'article 59 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010.....	- 9 675 775

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
63	Recettes diverses (administration centrale) : versement du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) au titre de la majoration du minimum vieillesse : personnels civils.....	+ 80 000
65	Recettes diverses (administration centrale) : compensation démographique généralisée : personnels civils et militaires.....	+ 166 700 000
67	Recettes diverses : récupération des indus sur pensions : personnels civils.....	+ 4 867 697
68	Recettes diverses : récupération des indus sur pensions : personnels militaires.....	+ 2 332 303
69	Autres recettes diverses	+ 3 000 000
	Section : Ouvriers des établissements industriels de l'État	- 15 163 827
71	Cotisations salariales et patronales.....	- 2 103 528
72	Contribution au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État et au Fonds des rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires.....	- 3 678 594
73	Compensations inter-régimes généralisée et spécifique	- 9 400 000
74	Recettes diverses.....	+ 455 286
75	Autres financements : Fonds de solidarité vieillesse, Fonds de solidarité invalidité et cotisations rétroactives	- 436 991
	Total	- 3 374 559 471

IV. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
	Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	- 1 759 700 000
01	Remboursement des avances octroyées au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune.....	- 1 700 000 000
03	Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics.	- 89 700 000
04	Remboursement des avances octroyées à des services de l'État.....	+ 45 000 000
05	Remboursement des avances octroyées au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex.....	- 15 000 000
	Avances aux collectivités territoriales	+ 147 870 819
	Section : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	+ 147 870 819
05	Recettes diverses.....	- 114 284 134
09	Taxe d'habitation et taxes annexes.....	- 143 568 065
10	Taxes foncières et taxes annexes.....	- 278 018 677
11	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.....	+ 136 563 062
12	Cotisation foncière des entreprises et taxes annexes	+ 547 178 633
	Prêts à des États étrangers	- 77 382 721
	Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	- 13 672 080
01	Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	- 13 672 080
	Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	- 28 269 217
02	Remboursement de prêts du Trésor	- 28 269 217
	Section : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	- 33 000 000
03	Remboursement de prêts octroyés par l'Agence française de développement.....	- 33 000 000
	Section : Prêts aux États membres de la zone euro	- 2 441 424

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
04	Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	- 2 441 424
	Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	- 17 329 965
	Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	+ 18 613
04	Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement.....	+ 18 613
	Section : Prêts pour le développement économique et social	- 858 578
06	Prêts pour le développement économique et social.....	- 16 362 000
12	Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir.....	+ 15 503 422
	Section : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19	- 16 490 000
11	Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19.....	- 16 490 000
	Total	- 1 706 541 867

ÉTAT B

(Article 4 de la loi)

*RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2021 OUVERTS ET ANNULÉS,
PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DU BUDGET GÉNÉRAL*

BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Action extérieure de l'État			41 535 815	42 196 169
Diplomatie culturelle et d'influence.....			9 670 220	9 670 220
<i>Dont titre 2.....</i>			4 670 220	4 670 220
Français à l'étranger et affaires consulaires.....			31 865 595	32 525 949
<i>Dont titre 2.....</i>			9 930 988	9 930 988
Administration générale et territoriale de l'État	290 262 439	28 133 045	32 066 449	36 922 264
Administration territoriale de l'État.....			19 110 556	19 053 389
<i>Dont titre 2.....</i>			9 143 247	9 143 247
Vie politique, culturelle et associative.....			12 955 893	17 868 875
<i>Dont titre 2.....</i>			2 091 411	2 091 411
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur.....	290 262 439	28 133 045		
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	500 000 000	500 000 000	13 262 038	13 862 038
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture.....	500 000 000	500 000 000		
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation.....			2 500 000	2 500 000
<i>Dont titre 2.....</i>			2 500 000	2 500 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture.....			10 762 038	11 362 038
<i>Dont titre 2.....</i>			4 800 000	4 800 000
Aide publique au développement	176 280 632	193 990 412	139 338 695	43 902 053
Aide économique et financière au développement.....		7 459 633	95 436 642	

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement			33 000 000	33 000 000
Solidarité à l'égard des pays en développement	176 280 632	186 530 779	10 902 053	10 902 053
<i>Dont titre 2</i>			10 902 053	10 902 053
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	18 166 613	18 166 613	9 343 357	9 765 358
Liens entre la Nation et son armée			4 343 131	4 728 254
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	18 166 613	18 166 613		
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale			5 000 226	5 037 104
<i>Dont titre 2</i>			40 000	40 000
Cohésion des territoires	92 000 000	92 000 000	3 672 598	5 852 673
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	92 000 000	92 000 000		
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire			2 676 303	4 874 518
Interventions territoriales de l'État			996 295	978 155
Conseil et contrôle de l'État			9 767 894	5 368 291
Conseil d'État et autres juridictions administratives			4 098 151	3 388 548
<i>Dont titre 2</i>			1 347 402	1 347 402
Conseil économique, social et environnemental			1 300 393	1 300 393
<i>Dont titre 2</i>			1 130 373	1 130 373
Cour des comptes et autres juridictions financières			4 049 241	359 241
<i>Dont titre 2</i>			359 241	359 241
Haut Conseil des finances publiques			320 109	320 109
<i>Dont titre 2</i>			318 083	318 083
Crédits non répartis			1 601 819 924	1 601 819 924
Provision relative aux rémunérations publiques			101 819 924	101 819 924
<i>Dont titre 2</i>			101 819 924	101 819 924
Dépenses accidentelles et imprévisibles			1 500 000 000	1 500 000 000
Culture	275 437 260	269 200 000	4 435 358	4 285 191
Patrimoines	169 100 000	169 100 000		
Création	49 900 000	43 900 000		
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	56 437 260	56 200 000		
Soutien aux politiques du ministère de la culture			4 435 358	4 285 191
<i>Dont titre 2</i>			1 795 746	1 795 746
Défense	329 000 000	329 000 000	179 000 000	179 000 000
Environnement et prospective de la politique de défense			30 105 420	30 105 420
Préparation et emploi des forces	329 000 000	329 000 000		
Soutien de la politique de la défense			48 894 580	48 894 580

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Equipement des forces			100 000 000	100 000 000
Direction de l'action du Gouvernement			22 868 630	13 566 359
Coordination du travail gouvernemental.....			22 292 028	12 662 477
<i>Dont titre 2.....</i>			<i>2 415 272</i>	<i>2 415 272</i>
Protection des droits et libertés.....			576 602	903 882
<i>Dont titre 2.....</i>			<i>253 897</i>	<i>253 897</i>
Ecologie, développement et mobilité durables	663 114 941	565 496 613	36 006 523	39 231 312
Infrastructures et services de transports	94 159 800	94 948 307		
Affaires maritimes.....	35 617 407	34 449 706		
Paysages, eau et biodiversité.....			2 917 914	13 478 625
Expertise, information géographique et météorologie			3 543 575	3 543 575
Prévention des risques			22 983 499	14 837 102
Energie, climat et après-mines	533 337 734	436 098 600		
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables.....			3 661 535	4 472 010
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)			2 900 000	2 900 000
Economie	46 014 839	48 875 738	21 953 644	41 465 139
Développement des entreprises et régulations	45 714 839	48 575 738	8 510 201	8 510 201
<i>Dont titre 2.....</i>			<i>8 510 201</i>	<i>8 510 201</i>
Plan "France Très haut débit"			13 989	19 589 166
Statistiques et études économiques			6 365 636	6 227 566
<i>Dont titre 2.....</i>			<i>2 573 995</i>	<i>2 573 995</i>
Stratégies économiques	300 000	300 000	7 063 818	7 138 206
<i>Dont titre 2.....</i>	<i>300 000</i>	<i>300 000</i>		
Engagements financiers de l'État	2 022 357	2 022 357	1 196 806 532	1 206 498 731
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)			438 000 000	438 000 000
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)			742 164 324	742 164 324
Epargne	2 022 357	2 022 357		
Dotation du Mécanisme européen de stabilité			16 642 208	16 642 208
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque.....				9 692 199
Enseignement scolaire	8 100 000	8 100 000	75 000 000	75 000 000
Enseignement scolaire public du premier degré			2 300 000	2 300 000
Enseignement scolaire public du second degré			15 459 568	15 459 568
Vie de l'élève.....			40 000 000	40 000 000
Enseignement privé du premier et du second degrés.....			2 240 432	2 240 432
Soutien de la politique de l'éducation nationale			15 000 000	15 000 000

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Enseignement technique agricole	8 100 000	8 100 000		
Gestion des finances publiques	83 132 797	88 025 389	53 016 856	51 052 218
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local			25 998 699	24 183 840
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières			14 958 788	14 809 009
<i>Dont titre 2.....</i>			3 377 375	3 377 375
Facilitation et sécurisation des échanges	83 132 797	88 025 389	12 059 369	12 059 369
<i>Dont titre 2.....</i>			12 059 369	12 059 369
Immigration, asile et intégration			56 066 213	59 712 760
Immigration et asile			41 216 851	44 860 331
Intégration et accès à la nationalité française.....			14 849 362	14 852 429
Investissements d'avenir	188 000 000	38 000 000	188 000 000	38 000 000
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche			158 000 000	38 000 000
Valorisation de la recherche.....			30 000 000	
Accélération de la modernisation des entreprises	188 000 000	38 000 000		
Justice	24 313 319	24 313 319	1 686 524 969	159 162 923
Justice judiciaire.....	18 491 146	18 491 146	57 805 928	76 742 389
<i>Dont titre 2.....</i>	18 491 146	18 491 146		
Administration pénitentiaire.....			1 603 322 409	56 590 736
<i>Dont titre 2.....</i>			5 469 615	5 469 615
Protection judiciaire de la jeunesse.....			22 058 858	23 666 358
<i>Dont titre 2.....</i>			2 238 995	2 238 995
Conduite et pilotage de la politique de la justice	5 822 173	5 822 173	2 968 404	1 760 510
<i>Dont titre 2.....</i>	5 822 173	5 822 173		
Conseil supérieur de la magistrature			369 370	402 930
<i>Dont titre 2.....</i>			355 645	355 645
Médias, livre et industries culturelles	27 910 561	27 910 561	19 910 561	19 910 561
Presse et médias			19 910 561	19 910 561
Livre et industries culturelles.....	27 910 561	27 910 561		
Outre-mer	1 700 394	1 700 394	181 033 105	166 885 983
Emploi outre-mer	1 700 394	1 700 394	171 682 028	166 885 983
<i>Dont titre 2.....</i>	1 700 394	1 700 394		
Conditions de vie outre-mer			9 351 077	
Plan de relance	2 270 000 000			
Ecologie.....	524 000 000			
Compétitivité.....	257 018 762			
Cohésion.....	1 488 981 238			
Plan d'urgence face à la crise sanitaire	500 000 000	500 000 000	2 620 656 807	2 620 656 807

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Prise en charge du chômage partiel et financement des aides d'urgence aux employeurs et aux actifs précaires à la suite de la crise sanitaire.....			1 391 656 807	1 391 656 807
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire.....			800 000 000	800 000 000
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire.....			429 000 000	429 000 000
Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire.....	500 000 000	500 000 000		
Recherche et enseignement supérieur	31 462 354	32 253 554	128 459 352	124 466 497
Formations supérieures et recherche universitaire.....			18 874 608	23 575 368
Vie étudiante.....	31 462 354	32 253 554		
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires..			65 978 473	59 896 126
Recherche spatiale.....			19 331 699	19 331 699
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables.....			18 567 455	12 219 398
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle.....			545 345	3 943 906
Enseignement supérieur et recherche agricoles.....			5 161 772	5 500 000
<i>Dont titre 2.....</i>			<i>1 000 000</i>	<i>1 000 000</i>
Régimes sociaux et de retraite			38 290 179	39 142 179
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres.....			22 041 690	22 893 690
Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers.....			16 248 489	16 248 489
Relations avec les collectivités territoriales	42 932 554	201 913 849		
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	42 932 554	201 913 849		
Remboursements et dégrèvements	1 409 911 643	1 409 911 643		
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs).....	732 911 643	732 911 643		
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs).....	677 000 000	677 000 000		
Santé	35 520 508	33 706 510	56 790 944	56 790 944
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins.....	35 520 508	33 706 510	990 579	990 579
<i>Dont titre 2.....</i>			<i>990 579</i>	<i>990 579</i>
Protection maladie.....			55 800 365	55 800 365
Sécurités	53 778 066	43 049 317	57 348 472	57 348 472
Police nationale.....	7 221 407		44 352 777	44 352 777
<i>Dont titre 2.....</i>			<i>44 352 777</i>	<i>44 352 777</i>
Gendarmerie nationale.....	17 866 149	18 379 739	11 324 270	11 324 270
<i>Dont titre 2.....</i>			<i>11 324 270</i>	<i>11 324 270</i>
Sécurité et éducation routières.....			993 237	993 237
Sécurité civile.....	28 690 510	24 669 578	678 188	678 188

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
<i>Dont titre 2</i>			678 188	678 188
Solidarité, insertion et égalité des chances	3 532 805 676	3 526 228 968	669 269	9 738
Inclusion sociale et protection des personnes.....	137 322 299	129 978 211	9 738	9 738
<i>Dont titre 2</i>			9 738	9 738
Handicap et dépendance.....	170 251 287	172 369 348		
Egalité entre les femmes et les hommes.....			659 531	
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales.....	25 232 090	23 881 409		
<i>Dont titre 2</i>	13 166 351	13 166 351		
Prise en charge par l'État du financement de l'indemnité inflation.....	3 200 000 000	3 200 000 000		
Sport, jeunesse et vie associative	10 964 285	12 278 674	51 415 400	51 415 400
Sport.....	10 964 285	12 278 674	415 400	415 400
<i>Dont titre 2</i>			415 400	415 400
Jeunesse et vie associative.....			51 000 000	51 000 000
Transformation et fonction publiques			22 552 260	171 710 047
Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants.....				147 437 053
Fonds pour la transformation de l'action publique.....			1 251 752	1 251 752
<i>Dont titre 2</i>			1 251 752	1 251 752
Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines.....			13 295 982	15 295 982
<i>Dont titre 2</i>			13 241 843	13 241 843
Innovation et transformation numériques.....			1 803 700	1 803 700
<i>Dont titre 2</i>			619 476	619 476
Fonction publique.....			6 200 826	5 921 560
<i>Dont titre 2</i>			1 450	1 450
Travail et emploi	3 637 524 453	2 551 827 882	278 376 377	411 305 501
Accès et retour à l'emploi.....			271 484 414	401 982 540
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi.....	3 625 718 303	2 540 021 732		
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail			4 604 884	7 260 590
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail.....	11 806 150	11 806 150	2 287 079	2 062 371
<i>Dont titre 2</i>	11 806 150	11 806 150		
Total	14 250 355 691	10 546 104 838	8 825 988 221	7 346 305 532

ÉTAT C

(Article 5 de la loi)

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2021 ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME,
AU TITRE DES BUDGETS ANNEXES

BUDGETS ANNEXES

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle et exploitation aériens			61 409 050	62 258 260
Soutien aux prestations de l'aviation civile.....			49 147 215	49 996 425
<i>Dont charges de personnel.....</i>			18 000 000	18 000 000
Navigation aérienne.....			9 404 424	9 404 424
Transports aériens, surveillance et certification			2 857 411	2 857 411
Publications officielles et information administrative			3 242 687	3 242 687
Pilotage et ressources humaines.....			3 242 687	3 242 687
<i>Dont charges de personnel.....</i>			832 687	832 687
Total			64 651 737	65 500 947

ÉTAT D

(Article 6 de la loi)

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2021 OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME,
AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX

I. – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers			189 461 608	201 461 608
Structures et dispositifs de sécurité routière			7 080 000	19 080 000
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières			64 895 389	64 895 389
Désendettement de l'État			117 486 219	117 486 219
Développement agricole et rural	10 000 000	10 000 000		
Développement et transfert en agriculture.....	2 700 000	2 700 000		
Recherche appliquée et innovation en agriculture.....	7 300 000	7 300 000		
Participations financières de l'État			100 000 000	100 000 000
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État .			100 000 000	100 000 000
Total	10 000 000	10 000 000	289 461 608	301 461 608

II. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	1 125 000 000	1 125 000 000	1 715 000 000	1 715 000 000
Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune.....			1 700 000 000	1 700 000 000
Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics.....	325 000 000	325 000 000		
Avances à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM) au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex.....			15 000 000	15 000 000
Avances remboursables destinées à soutenir Île-de-France Mobilités à la suite des conséquences de l'épidémie de la covid-19.....	800 000 000	800 000 000		
Avances aux collectivités territoriales			1 604 217 940	1 604 217 940
Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.....			929 217 940	929 217 940
Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de covid-19.....			675 000 000	675 000 000
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés			109 303 101	209 303 101
Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.....				100 000 000
Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19.....			109 303 101	109 303 101
Total.....	1 125 000 000	1 125 000 000	3 428 521 041	3 528 521 041

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2021.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
JEAN CASTEX

*Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,*
BRUNO LE MAIRE

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance, chargé des comptes publics,*
OLIVIER DUSSOPT

(1) *Travaux préparatoires* : loi n° 2021-1549.

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 4269 ;

Rapport de M. Laurent Saint-Martin, rapporteur général, au nom de la commission des finances, (n° 4659) ;

Discussion et adoption le 10 novembre 2021 (TA n° 686).

Sénat :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n° 147 (2021-2022) ;

Rapport de M. Jean-François Husson, rapporteur général, au nom de la commission des finances, n° 153 (2021-2022) ;

Discussion et adoption le 17 novembre 2021 (TA n° 36, 2021-2022).

Assemblée nationale :

Projet de loi, modifié par le Sénat, n° 4702 ;

Rapport de M. Laurent Saint-Martin, au nom de la commission mixte paritaire, n° 4704.

Sénat :

Rapport de M. Jean-François Husson, au nom de la commission mixte paritaire, n° 179 (2021-2022) ;
Résultat des travaux de la commission n° 180 (2021-2022).

Assemblée nationale :

Projet de loi, modifié par le Sénat, n° 4702 ;
Rapport de M. Laurent Saint-Martin, rapporteur général, au nom de la commission des finances, n° 4705 ;
Discussion et adoption le 23 novembre 2021 (TA n° 699).

Sénat :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, n° 190 (2021-2022) ;
Rapport de M. Jean-François Husson, rapporteur général, au nom de la commission des finances, n° 191 (2021-2022) ;
Discussion et rejet le 24 novembre 2021 (TA n° 41, 2021-2022).

Assemblée nationale :

Projet de loi, rejeté par le Sénat en nouvelle lecture, n° 4718 ;
Rapport de M. Laurent Saint-Martin, rapporteur général, au nom de la commission des finances (n° 4720) ;
Discussion et adoption, en lecture définitive, le 24 novembre 2021 (TA n° 701).